

MES OUTILS
TRANSACTIONNELS

AFFAIRES



BANQUE
LAURENTIENNE

TABLE DES MATIÈRES

1. Mes Affaires, mes solutions	
1.1. Mon compte bancaire	4
1.2. Mes trucs pour réduire mes frais de service	6
1.3. Mon forfait mensuel à frais fixes	6
2. Mes services, mon efficacité	
2.1. Mes services électroniques BLC <i>Direct</i> Affaires	10
2.2. Ma carte client et les guichets automatiques	11
3. Mes compléments, mes ressources	
3.1. Les périodes de retenue de mes fonds	14
3.2. Les frais à l'unité de mes services bancaires	15
3.3. Mes ressources	20

Tarifcation en vigueur à compter du 19 juillet 2019

Connaître vos habitudes transactionnelles est la meilleure façon de réduire vos frais bancaires. Analyser et évaluer vos habitudes afin de choisir la solution qui répond le mieux à vos besoins.

QUOI ÉVALUER ?

Le nombre moyen d'opérations bancaires par mois, le type de dépôts effectués, le nombre de retraits, de paiement de factures, le solde minimum du compte et l'utilisation ou non de la devise américaine sont tous des éléments à considérer. Vous pourrez ainsi faire un choix éclairé.



On change de date à 20 h 46.

À la Banque Laurentienne, la journée se termine à 20 h 45, heure de l'Est (HNE). Toute opération bancaire effectuée à l'un de nos guichets automatiques ou par *BLCDirect* à partir de 20 h 46 est donc datée du lendemain.

1.1 MON COMPTE BANCAIRE

LE COMPTE COURANT AFFAIRES

Utilisation

Ce compte d'opérations est parfait pour les opérations bancaires usuelles. Offert avec un relevé bancaire mensuel papier ou électronique avec le service *postel*^{MC} auquel il est possible de joindre les chèques tirés sur votre compte, il peut aussi être lié à l'un de nos forfaits Affaires. Il s'agit d'une excellente solution pour réduire vos frais d'opération bancaire !

Caractéristiques

- > Aucun intérêt
- > Transactions possibles : dépôts, retraits, chèques, virements et prélèvements automatiques
- > Accès aux guichets automatiques¹ et au service *BLCDirect*¹
- > Une opération bancaire gratuite d'une valeur de 1,25 \$ par tranche de 1 250 \$ du solde minimum mensuel dans votre compte

Gestion³

- > 8,00 \$ de frais mensuels fixes

Frais d'opérations

- > Des frais s'appliquent. Référez-vous à la section 3.2 pour connaître les frais à la carte ou dotez-vous d'un forfait bancaire pour couvrir les frais d'opérations.

LE COMPTE QUOTIDIEN PLUS EN DOLLARS AMÉRICAINS

Utilisation

Ce compte chèques est conçu pour les clients qui effectuent leurs opérations bancaires courantes en dollars américains. Aucun intérêt n'est versé sur ce compte.

Les frais sont calculés en devise américaine. Ce compte est offert avec des relevés bancaires papier ou électronique avec le service *postel*^{MC}, selon votre préférence^{5,6}.

Le compte quotidien plus en dollars américains n'est pas accessible par *BLCDirect* Affaires. Il est possible d'effectuer des dépôts à une boîte de dépôt 24 h², sous certaines conditions ou au guichet automatique^{1,4}. Ce compte ne peut être lié à aucun forfait bancaire.

Gestion³

- > 5,50 \$ US de frais mensuels fixes

Frais d'opérations

Solde minimal mensuel de 3 000 \$ US et plus

- > Aucuns frais pour les débits pré-autorisés, les chèques ou les versements sur prêt.

Solde mensuel de moins de 3 000 \$ US

- > 0,85 \$ US par chèque
- > 0,60 \$ US par débit pré-autorisé
- > 0,65 \$ US par versement sur prêt

Frais de tenue de compte

Solde minimal mensuel de 3 000 \$ US et plus

- > Aucuns frais mensuels²²

Solde minimal mensuel de moins de 3 000 \$ US

- > Aucuns frais mensuels pour un relevé bancaire électronique avec le service *postel*^{MC5,6}
- > 2,00 \$ US par mois pour un compte avec un relevé bancaire papier⁵ (possibilité d'obtenir les chèques tirés sur votre compte)

1.2 MES TRUCS POUR RÉDUIRE MES FRAIS DE SERVICE

Il suffit de bien peu de choses pour optimiser votre temps et réaliser des économies. Notamment :

- › Tirer profit des services BLC*Direct* Affaires.
- › Choisir le forfait qui convient le mieux à vos besoins actuels.
- › Réévaluer régulièrement vos besoins en opérations bancaires et apporter les changements nécessaires.
- › Utiliser nos services de protection contre les découverts.

1.3 MON FORFAIT MENSUEL À FRAIS FIXES

FORFAITS AFFAIRES

Les activités de votre entreprise vous amènent à effectuer de nombreuses opérations bancaires ? Simplifiez-vous la vie avec l'un de nos forfaits Affaires⁸ ! Vous pourrez dire adieu au suivi qui requièrent les transactions facturées à la pièce – et aux pertes de temps qui en découlent. De plus, vous maximiserez votre gestion et économiserez sur vos frais bancaires.

	FORFAIT AFFAIRES				
	10	25	45	65	90
Frais mensuels	15 \$	26 \$	40 \$	50 \$	75 \$
Nombre d'opérations mensuelles sans frais⁹ <ul style="list-style-type: none"> › Guichet automatique Banque Laurentienne et THE EXCHANGE^{MD} (dépôt, retrait, virement et paiement de factures. Le paiement de factures est non-disponible aux guichets THE EXCHANGE^{MD}) › BLC<i>Direct</i> Affaires (virement et paiement de factures)¹⁰ › Paiement direct <i>Interac</i>^{MD11} › Émission de chèque › Dépôt et prélèvements automatiques › Dépôt à la Boite de dépôt 24 h^{2,12} › Dépôt en devise étrangère^{21,23} 	10	25	45	65	90
Dépôt en espèces au guichet automatique Banque Laurentienne, au guichet automatique THE EXCHANGE ^{MD} ou à une boîte de dépôt 24 h sans frais de manutention	Jusqu'à 3 000 \$ par mois Pour les dépôts contenant de la monnaie, des billets, le titulaire d'un forfait Affaires bénéficie de quatre transactions sans frais par mois.				
Dépôt d'effets au guichet automatique Banque Laurentienne, au guichet automatique THE EXCHANGE ^{MD} ou à la boîte de dépôt 24 h sans frais de manutention	Illimité				
Tenue de compte sans frais	✓	✓	✓	✓	✓
Accès aux services BLC <i>Direct</i> Affaires sans frais	✓	✓	✓	✓	✓
Relevé papier mensuel avec retour de chèques sans frais	✓	✓	✓	✓	✓
Ouverture de compte sans frais	✓	✓	✓	✓	✓
Rabais de 50 % sur les frais mensuels d'une Protection contre les découverts (jusqu'à 5 000 \$ par mois) ¹³		✓	✓	✓	✓

FORFAITS AFFAIRES PERFORMANCE

Les activités de votre entreprise entraînent de plus en plus d'opérations bancaires ? Passez en mode « Performance » ! Très polyvalents, nos forfaits Affaires Performance⁹ vous permettent d'effectuer une multitude d'opérations bancaires sans accumuler de frais. Une excellente solution quand votre organisation croît à la hauteur de vos ambitions.

	FORFAITS AFFAIRES PERFORMANCE			
	150	180	225	300
Frais mensuels	100 \$	125 \$	175 \$	225 \$
Nombre d'opérations mensuelles sans frais ⁹ › Guichet automatique Banque Laurentienne et THE EXCHANGE ^{MD} (dépôt, retrait, virement et paiement de factures. Le paiement de factures est non-disponible aux guichets THE EXCHANGE ^{MD}) › BLCDirect Affaires (virement et paiement de factures) ¹⁰ › Émission de chèque › Dépôt et prélèvements automatiques › Dépôt à la boîte de dépôt 24 h ² › Dépôt en devise étrangère ^{21,23}	150	180	225	300
Dépôt en espèces au guichet automatique Banque Laurentienne ou THE EXCHANGE ^{MD} ou à la boîte de dépôt 24 h sans frais de manutention	Jusqu'à 10 000 \$ par mois	Jusqu'à 15 000 \$ par mois	Jusqu'à 20 000 \$ par mois	Jusqu'à 20 000 \$ par mois
Dépôt d'effets au guichet automatique Banque Laurentienne ou THE EXCHANGE ^{MD} ou à la boîte de dépôt 24 h sans frais de manutention	Illimité			
Tenue de compte sans frais	✓	✓	✓	✓
Dépôt à la boîte de dépôt 24 h ² sans frais d'utilisation annuels	✓	✓	✓	✓
Sacs jetables pour dépôt à la boîte de dépôt 24 h ² sans frais	50 par an		100 par an	
Accès aux services BLCDirect Affaires sans frais	✓	✓	✓	✓
Relevé papier mensuel avec retour de chèques sans frais	✓	✓	✓	✓
Une confirmation bancaire sans frais par an	✓	✓	✓	✓

2.1 MES SERVICES BLCDIRECT AFFAIRES

BLC*Direct* Affaires vous permettent de réaliser une foule d'opérations bancaires. Pour en tirer avantage, il suffit de vous inscrire moyennant des frais mensuels fixes modiques. (Adhésion gratuite si vous détenez un forfait affaires ou performance.)

Pour vous inscrire



Composer le 1 800 252-1846 (sans frais).

BLCDIRECT AFFAIRES PAR INTERNET

Une fois inscrit, il suffit de vous rendre au <https://blcweb.banquelaurentienne.ca/lang/fr/BLCDirect/> et de saisir votre numéro d'accès et votre mot de passe. Vous pourrez ainsi accéder à vos produits bancaires, suivre leur évolution et effectuer vos transactions¹.

BLC*Direct* Groupe d'entreprises

Vous avez à effectuer des échanges monétaires fréquents entre les différentes entités que vous possédez ? Ce service pourrait être tout indiqué pour vous. Contactez votre directeur de comptes pour plus de détails.

BLCDIRECT AFFAIRES PAR TÉLÉPHONE

Vous n'avez pas accès à Internet ni à un guichet automatique ? Utilisez le téléphone ! Notre numéro sans frais (1 800 252-1846) vous permet également d'accéder à votre compte et de réaliser certaines transactions bancaires usuelles.

DEUX TYPES D'ACCÈS SONT DISPONIBLES POUR L'UTILISATION DE NOS SERVICES ÉLECTRONIQUES :

- › Accès informationnel ;
- › Accès transactionnel

Très pratique si vous avez des utilisateurs autorisés, mais qui ne sont pas habilités à effectuer des transactions sur les comptes, vous pourriez leur donner un accès informationnel seulement. La délégation des accès se fait par le signataire autorisé de l'entreprise.²⁴

2.2 MA CARTE CLIENT ET LES GUICHETS AUTOMATIQUES

Votre carte client vous donne accès à votre argent en tout temps par l'entremise de notre réseau de guichets automatiques et du réseau THE EXCHANGE^{MD}. Celle-ci vous permet de réaliser facilement la plupart de vos opérations bancaires courantes (retrait, dépôt, virement entre vos comptes Banque Laurentienne, etc.). Avec le réseau THE EXCHANGE^{MD}, accédez à plus de 3 300 guichets automatiques situés aux quatre coins du pays, dont 900 au Québec.

De plus, bénéficiez en toute sécurité de nos services affiliés aux réseaux Interac^{MD11} et PLUS*, qui vous donnent accès à plus de 800 000 guichets automatiques ailleurs au Canada et dans le monde.

Les services électroniques BLC*Direct* Affaires

- › Pratiques
- › Économiques
- › Sécuritaires
- › Simples d'utilisation
- › Disponibles en tout temps et partout !



PRINCIPALES OPÉRATIONS BANCAIRES¹⁴ RÉALISABLES AVEC LES SERVICES ÉLECTRONIQUES

OPÉRATIONS BANCAIRES

Archivage des factures payées et des relevés pour une période de sept ans avec le service postel^{MC}

Changement de NIP

Consultation de vos factures courantes

Déclaration et remise gouvernementale

Dépôt en devise étrangère (\$US, €, £ ou CHF)^{21,23,25}

Dépôt et retrait d'argent

Octroi d'accès informationnel ou transactionnel aux divers représentants de votre entreprise

Obtention de l'historique des opérations dans votre compte

Obtention de l'historique des opérations de votre carte Visa Banque Laurentienne

Paiement de vos factures

Téléchargement de l'historique de vos transactions vers votre logiciel de gestion financière (*Quicken, Money*)

Vérification du solde de votre carte de crédit Visa Affaires ou Visa Affaires Performance Banque Laurentienne

Vérification du solde de votre compte

Vérification du solde de votre prêt hypothécaire, de votre prêt commercial, de votre marge et de vos autres produits d'investissement

Virement entre vos comptes courants détenus à la Banque Laurentienne

Virement Interac^{MD19}



Opération bancaire en ligne



Opération bancaire téléphonique ou mobile

BLCDIRECT AFFAIRES		GUICHET AUTOMATIQUE	
Accès informationnel	Accès transactionnel	Banque Laurentienne	Réseau THE EXCHANGE ^{MD}
		✓	✓
		✓	
		✓ ¹⁵	✓ ¹⁵
	 (signataire autorisé)		
		✓	✓
		✓ ¹⁵	✓ ¹⁵



Pratique et écologique

Grâce à notre service de facturation électronique postel^{MC}, vous recevez et payez vos comptes par Internet via BLCDirect Affaires. Vous pouvez même les archiver pour une période de sept ans. Moins de papier, plus de simplicité.

3.1 LES PÉRIODES DE RETENUE DE MES FONDS

La Banque procède à des retenues de fonds lors du dépôt de chèques et d'effets de commerce (l'« Effet ») dans votre compte, faits au comptoir des succursales ou de toute autre manière. La levée de la retenue de fonds ne signifie pas que le chèque ou autre Effet ne puisse plus être refusé pour un autre motif après l'expiration de la période de retenue. Le montant du chèque pourrait être imputé à votre compte.

Dans le cas d'une entreprise admissible au sens du *Règlement relatif à l'accès aux fonds* (DORS/2012-24) seulement, soit une entreprise détenant un crédit autorisé de moins de un million de dollars, comptant moins de 500 employés et ayant des revenus annuels de moins de 50 millions de dollars, la retenue effectuée par la Banque est assujettie à un délai maximal comme suit¹⁶ :

Effet tiré sur une succursale d'une institution financière située au Canada

Dépôt effectué au guichet automatique ou de tout autre manière :

- › La période de retenue maximale lors d'un dépôt de chèques ou d'argent comptant est de cinq jours ouvrables, quel que soit le montant déposé.

Effet tiré d'une succursale d'une institution financière située ailleurs qu'au Canada et effet en devise étrangère

- › Effet tiré aux États-Unis et effet en devise américaine : retenue maximale approximative de 20 jours ouvrables;
- › Effet tiré ailleurs qu'au Canada et aux États-Unis et effet en devise étrangère : retenue maximale approximative de 30 jours ouvrables.

LA PROLONGATION DE LA RETENUE

Dans certaines circonstances, les périodes de retenue de fonds peuvent être prolongées, sans égard à l'institution financière sur laquelle l'effet est tiré. Voici les raisons qui permettent à la Banque de retenir vos fonds plus longtemps que pour les périodes indiquées ci-dessus :

- › le compte de votre entreprise présente un découvert croissant qui n'est pas réduit par des dépôts;
- › il y a eu une révision à la baisse de la cote de crédit ou d'autres cotes de comportement qui peuvent influencer le risque de crédit de l'entreprise;
- › il s'est produit un changement inexplicable dans l'historique des dépôts de chèques ou d'autres effets dans le compte;
- › un nombre élevé de chèques ou d'autres effets déposés sont refusés par d'autres institutions, ce qui peut influencer sur le solde disponible du compte;

- › votre entreprise fait l'objet d'un avis de faillite ou d'un avis de mesures prises par des créanciers;
- › votre compte est ouvert depuis moins de 90 jours;
- › L'effet présente des anomalies qui nécessitent des vérifications plus approfondies;
- › L'effet a été endossé plus d'une fois;
- › L'effet est périmé.

3.2 LES FRAIS À L'UNITÉ DE MES SERVICES BANCAIRES¹⁷

BOITE DE DÉPÔT 24 H

Service de boîte de dépôt 24 h²

- | | |
|--|-----------------|
| › Utilisation du service
- Gratuit si vous détenez un forfait performance | 35,00 \$ par an |
| › Achat de 50 sacs jetables
- 50 sacs par an sans frais si vous détenez le forfait performance 150 ou 180
- 100 sacs par an sans frais si vous détenez le forfait performance 225 ou 300 | 25,00 \$ |

DÉCOUVERTS

Insuffisance de fonds dans le compte du client de l'entreprise

- | | |
|--|-------------------|
| › Prélèvement automatique ou chèque déposé dans le compte du client de l'entreprise et retourné à l'entreprise | 7,00 \$ par effet |
|--|-------------------|

Insuffisance de fonds dans le compte de l'entreprise

- | | |
|---|--|
| › Prélèvement automatique ou chèque accepté par la Banque | Min. de 5,00 \$ par effet (plus frais d'intérêt) |
| › Prélèvement automatique ou chèque refusé par la Banque | 65,00 \$ |

Protection contre les découverts¹³

(une protection utile si vous manquez occasionnellement de liquidités pour couvrir un chèque ou si vous avez besoin de fonds à court terme)

5,00 \$ par mois

RENSEIGNEMENTS

Frais d'administration pour chaque paiement et chaque demande et divulgation de renseignements effectués par un tiers relativement à une procédure administrative ou judiciaire, en vertu des lois applicables (p. ex. : saisie, faillite, validation de crédit)	10,00 \$
Recherche liée à un compte > Moins de 90 jours suivant la date de l'opération bancaire > 90 jours et plus suivant la date de l'opération bancaire	5,00 \$ par effet 40,00 \$ de l'heure (min. 20,00 \$, taxes en sus)
Relevé de compte papier supplémentaire ou intermédiaire	5,00 \$ par relevé
Renseignements sur l'historique de votre compte	5,00 \$ par compte
Renseignements sur le solde du compte > À un guichet automatique Banque Laurentienne ou THE EXCHANGE ^{MD} ou par BLC Direct Affaires	Aucuns frais

CHÈQUES

Émission d'un chèque officiel	10,00 \$ par chèque
Chèque non encodé, biffé ou ne respectant pas les normes d'encodage magnétique	5,00 \$ par chèque
Opposition au paiement d'un chèque ou à un débit préautorisé > Information complète fournie par le client > Information incomplète fournie par le client	Frais par demande d'opposition : 13,00 \$ 20,00 \$

DÉPÔTS

Dépôt de chèques au compte courant Affaires	0,22 \$ par effet
Dépôt de chèques (\$ US) au compte Le Quotidien Plus (\$ US)	0,25 \$ US par effet
Dépôt de billets > Comptés (par tranche de 1 000 \$ - minimum de 2,25 \$) > Non comptés (par tranche de 1 000 \$ - minimum de 2,50 \$)	2,25 \$ 2,50 \$
Dépôt de rouleaux de pièces de monnaie	2,50 \$ par 100 \$

SERVICES INTERNATIONAUX

Devises étrangères acceptées : dollar américain (\$ US), euro (€), livre sterling (£) et franc suisse (CHF)

Billets en dollars américains > Vente de billets d'un montant inférieur à 1 000 \$ (calculé en dollars canadiens) > Rachat de billets en dollars américains équivalent à 50 \$ CA et moins	3,00 \$ Aucuns frais
Chèque libellé en devises étrangères et tiré sur un compte en dollars canadiens²¹	15,00 \$
Effets en devises étrangères expédiés en collection, effets en devises étrangères expédiés en collection et retournés impayés, effets en devises étrangères reçus en collection	40,00 \$ ¹⁸
Effets en devises étrangères ayant été déposés dans un compte en dollars canadiens puis retournés impayés	20,00 \$ ¹⁸
Encaissement ou dépôt d'effets en devises étrangères dans un compte en dollars canadiens²¹ > Égal ou inférieur à 50 \$ CA > 50,01 \$ CA à 1 000 \$ CA > Supérieur à 1 000 \$ CA (Lors du retour, pour insuffisance de fonds ou tout autre motif, d'un chèque en devises étrangères ayant été déposé dans un compte en dollars canadiens le client assumera toute perte résultant de la fluctuation du taux de change applicable à la devise entre la date du dépôt du chèque et sa date de retour.)	Aucuns frais 6,00 \$ par effet 9,00 \$ par effet
Opposition de paiement sur un effet de paiement en dollars canadiens ou américains	20,00 \$ ¹⁸ par demande d'opposition
Retour d'un effet en devises étrangères	15,00 \$ + frais du correspondant
Télévirement > Expédié au Canada > Expédié à l'étranger > Reçu d'une autre institution financière	Min. de 20,00 \$ Min. de 30,00 \$ 15,00 \$
Traite bancaire en devise étrangère	8,50 \$ par traite

DIVERS

BLC Direct Affaires (par Internet et/ou par téléphone)	6,95 \$ par mois
Compte inactif Aucune transaction effectuée depuis au moins un an > Si le client répond à l'avis d'inactivité du compte > Si le client ignore l'avis - pour la 1 ^{re} année d'inactivité - de la 2 ^e à la 4 ^e année d'inactivité - de la 5 ^e à la 8 ^e année d'inactivité - pour la 9 ^e année d'inactivité Si le solde est inférieur au montant à percevoir, les frais résiduels correspondent alors au solde résiduel et le compte sera fermé sans autre préavis.	Aucuns frais 15,00 \$ 30,00 \$ par an 40,00 \$ par an 45,00 \$ par an
Confirmation bancaire	Min. 35,00 \$
Demande spéciale liée à un compte	40,00 \$ de l'heure (min. de 20,00 \$, taxes en sus)
Effet postdaté détenu pour dépôt ou traitement ultérieur	5,00 \$
Envoi d'un avis par la poste	2,50 \$
Fermeture de compte > Ouvert depuis 90 jours ou moins (dans la devise du compte) > Ouvert depuis plus de 90 jours	20,00 \$ Aucuns frais
Frais d'expédition d'un Virement Interac^{MD19}	1,00 \$
Frais de traitement d'un paiement de facture > Au guichet automatique de la Banque Laurentienne ou par BLC Direct Affaires (Lors du paiement au guichet automatique ou par BLC Direct Affaires, les frais de retrait liés à un compte s'ajoutent aux frais de traitement de paiement de facture, s'il y a lieu.)	1,00 \$ par facture
Ouverture de compte Affaires	Min. 25,00 \$
Remplacement d'une carte client À partir du 2 ^e remplacement au cours de la même année	5,00 \$ par carte supplémentaire
Service de Paiement direct Interac^{MD}	1,00 \$ par opération
Service de contrôle de l'image-chèque	25,00 \$ par opération (taxes en sus)
Taux d'intérêt sur un découvert non autorisé	22 %

DIVERS

Transfert de solde d'un compte vers une autre institution financière	24,00 \$
Frais d'accès au réseau pour un guichet automatique > Guichet automatique du réseau THE EXCHANGE > Guichet automatique Banque Laurentienne > Guichet automatique du réseau Interac ^{MD} > Guichet automatique du réseau PLUS* > Guichet automatique du réseau Accel [®]	Aucuns Aucuns 2,00 \$ 4,00 \$ Des frais peuvent s'appliquer. ²⁰
Frais d'opération au guichet automatique > Retrait > Virement > Conversion de devises étrangères pour toute opération aux guichets du réseau PLUS* (à l'étranger) (Les opérations bancaires effectuées par l'entremise d'un guichet automatique comportent les frais liés au compte courant.)	1,00 \$ 1,00 \$ Taux de change en vigueur au moment du traitement de l'opération bancaire, majoré de 2,5 % du montant converti
Virement de fonds effectué par téléphone	5,50 \$
Impression d'un relevé partiel au guichet (historique des 10 dernières opérations du dernier trimestre)	Aucuns

Avis de modification des frais

La Banque Laurentienne se réserve le droit de modifier ou d'introduire de nouveaux frais en faisant parvenir un avis écrit aux clients qui reçoivent un état de compte et en affichant les changements dans ses succursales, ses guichets automatiques et/ou son site internet.

3.3 MES RESSOURCES

La Banque Laurentienne met tout en œuvre pour assurer la satisfaction de sa clientèle. N'hésitez jamais à nous faire part de vos commentaires ou de vos plaintes. Procédures de règlement :

Étape 1 :

Adressez-vous en premier lieu à la direction de votre succursale ou au Service Télébancaire de la Banque Laurentienne :
Tél. : 514 252-1846 ou 1 800 252-1846 (sans frais)
Courriel : www.banquelaurentienne.ca sous l'onglet « Contactez-nous »

Étape 2 :

Si la réponse obtenue ne vous satisfait pas, adressez-vous directement à l'équipe Gestion des requêtes clients de la Banque Laurentienne.

Banque Laurentienne

Requêtes clients

1360, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 600

Montréal (Québec) H3G 0E5

Tél. : 514 284-3987 ou 1 877 803-3731 (sans frais)

requetes_clients@banquelaurentienne.ca

Nous nous engageons à donner suite à votre requête dans un délai maximal de 5 jours ouvrables. Par la suite, la personne responsable de votre dossier à l'équipe Gestion des requêtes clients prendra les mesures nécessaires pour tenter de résoudre le problème dans les meilleurs délais.

Étape 3 :

Si le problème n'est pas résolu à votre satisfaction après avoir franchi cette deuxième étape, vous pouvez communiquer avec le bureau de l'ombudsman de la Banque Laurentienne, préférablement par écrit, aux coordonnées suivantes :

Banque Laurentienne

Bureau de l'ombudsman

1360, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 600

Montréal (Québec) H3G 0E5

Tél. : 514 284-7192 ou 1 800 479-1244 (sans frais)

Télééc. : 514 284-7194 ou 1 800 473-4790 (sans frais)

ombudsman@banquelaurentienne.ca

Étape 4 :

Ultimement, vous avez la possibilité de communiquer avec l'ombudsman des services bancaires et d'investissement aux coordonnées suivantes :

401, rue Bay, bureau 1505, C.P. 5

Toronto (Ontario) M5H 2Y4

Tél. : 416 287-2877 ou 1 888 451-4519 (sans frais)

Tél. (ATS) : 1 855 889-6274

Télééc. : 416 225-4722 ou 1 888 422-2865 (sans frais)

ombudsman@obsi.ca

Vous pouvez également communiquer avec l'Agence de la consommation en matière financière du Canada aux coordonnées suivantes :

427, avenue Laurier Ouest, 6^e étage

Ottawa (Ontario) K1R 1B9

Tél. : 613 996-5454 ou 1 866 461-2232 (sans frais)

Tél. (ATS) : 613 947-7771 ou 1 866 914-6097 (sans frais)

Télééc. : 613 941-1436 ou 1 866 814-2224 (sans frais)

www.fcac-acfc.gc.ca

Autres recours

Pour toute plainte concernant la protection de vos renseignements personnels, vous pouvez vous adresser au Commissariat à la protection de la vie privée du Canada aux coordonnées suivantes :

30, rue Victoria

Gatineau (Québec) K1A 1H3

Tél. : 819 994-5444 ou 1 800 282-1376 (sans frais)

Tél. (ATS) : 819 994-6591

Télééc. : 819 994-5424

NOTES JURIDIQUES

THE EXCHANGE^{MD} et Accel[®] sont des marques déposées de Fiserv^{MD}, Inc., autorisées à être utilisées au Canada par la société en commandite des services FICANEX^{MD}.

postal^{MC} est une marque de commerce de la Société canadienne des postes.

Interac^{MD} et Virement Interac^{MD} sont des marques déposées d'Interac inc. utilisées sous licence.

* Marque de commerce de Visa International Service Association et utilisée sous licence.

Le contenu du présent dépliant est fourni à titre d'information seulement et ne constitue pas une offre d'achat des produits et services de la Banque Laurentienne ou de ses filiales (collectivement la « Banque »). Cette information est de portée générale et ne constitue pas des conseils en placements, comptables, juridiques ou fiscaux et ne devrait pas être utilisée comme telle. Les calculs, les exemples ou les projections mathématiques sont fournis à titre d'illustrations seulement. L'information fournie est, à la connaissance de la Banque, exacte au moment où elle est présentée. Cependant, la Banque ne peut garantir qu'elle est exacte ou complète ou qu'elle le sera en tout temps. Veuillez consulter des professionnels qualifiés qui vous conseilleront selon vos besoins, votre profil d'investisseur et votre situation financière. Chaque produit ou service est assujéti à une entente comprenant les modalités qui lui sont applicables.

1. Les opérations de retrait et de débit sont permises au guichet ou avec BLC Direct Affaires uniquement pour un client détenteur d'un compte à une seule signature.
2. Inscription requise pour utiliser la boîte de dépôt 24 h. Veuillez vous renseigner sur les modalités et disponibilité du service en succursale.
3. Compris dans les frais d'administration, s'il y a lieu.
4. Pour utiliser les guichets automatiques, vous devez détenir un compte en \$ canadiens. Vous pourrez ensuite transiger vers votre compte en \$ américains par ce dernier.
5. Vous recevez un relevé bancaire uniquement lorsque vous effectuez plus de cinq opérations par mois. Les frais de tenue de compte applicables continuent d'être facturés à votre compte.
6. Vous devez vous inscrire au service postal^{MC} pour accéder à vos relevés électroniques.
7. Le rabais sur le tarif mensuel est applicable pour une période de six mois à compter de la date d'adhésion.
8. Les avantages d'un programme ou d'un forfait ne peuvent être combinés à aucune autre offre de la Banque Laurentienne. Un forfait s'applique à un seul compte bancaire à la fois.
9. Les frais à l'unité des services bancaires s'appliquent à toute opération excédant celles qui sont comprises dans le forfait.
10. Les frais liés aux remises gouvernementales provinciales ou fédérales sont exclus du forfait et sont imputés au client.
11. Certains exploitants de guichets automatiques et certains marchands exigent des frais d'utilisation. Ces frais ne sont pas des frais de service de la Banque Laurentienne.
12. Les sacs jetables ne sont pas inclus dans ce forfait.
13. Sous réserve de l'approbation de crédit. Les frais d'intérêt sont toujours applicables.
14. Des frais peuvent s'appliquer pour certaines opérations bancaires.
15. Ce service est disponible pour les clients qui détiennent un compte où la signature d'un seul détenteur est requise pour effectuer des opérations.
16. Si votre entreprise ne se qualifie pas d'« entreprise admissible », veuillez vous référer à la documentation signée lors de l'ouverture de votre compte.
17. Tous les frais mentionnés dans la présente rubrique ne sont liés à aucune de nos cartes Visa.
18. Les frais de la banque émettrice (s'il y a lieu) et les frais de correspondance sont en sus.
19. Les frais de Virement Interac^{MD} de 1,00 \$ ne sont pas remboursables. Frais de retrait en sus si vous ne détenez pas de forfait ou si vous dépassez le nombre d'opérations bancaires mensuelles incluses dans votre forfait.
20. Certains GAB Accel peuvent facturer une surcharge (la surcharge peut être facturable selon les politiques en place dans chaque État ou selon le type de guichet). Taux de conversion de devises applicable. Seulement certains GAB du Réseau Accel sont sans surcharge, veuillez valider à l'aide du localisateur Accel en cochant l'option de recherche pour un GAB « Sans surcharge »
21. Si un effet est libellé dans une autre monnaie que celle du compte et que l'effet doit être crédité ou débité au compte, vous convenez que nous pouvons convertir l'effet au taux de conversion applicable que nous aurons établi pour l'occasion, à notre gré. Nous ne sommes pas responsables des pertes liées aux conversions en monnaie étrangère, y compris celles résultant d'une modification de nos taux de conversion survenant entre la date de conversion de l'effet et la date où il est traité ou retourné.
22. Si vous maintenez le solde de clôture minimal chaque jour du mois.
23. Un dépôt en devise étrangère (\$ US, €, £ ou CHF) effectué au guichet automatique Banque Laurentienne, équivaut à trois opérations bancaires. Communiquez avec votre conseiller en succursale ou votre directeur de comptes pour choisir le forfait le plus approprié selon vos habitudes transactionnelles.
24. Les signataires autorisés à agir conjointement avec une ou plusieurs autres personnes doivent avoir un accès informationnel seulement, sauf s'ils obtiennent une résolution qui nous autorise à décerner un accès transactionnel.
25. Délai de traitement maximal de trois (3) jours ouvrables pour le dépôt en dollars américains et de six (6) jours ouvrables pour les autres devises.



Imprimé sur du Rolland Enviro Print, contenant 100% de fibres postconsommation et fabriqué à partir d'énergie biogaz. Il est certifié FSC®. Procédé sans chlore. Garant des forêts intacts et ECOLOGO 2771.

Pour en savoir plus, communiquez avec votre directeur de comptes ou votre conseiller en succursale.

Composez le 514 252-1846 ou le 1 800 252-1846 (sans frais), ou visitez le banquelaurentienne.ca.



**BANQUE
LAURENTIENNE**